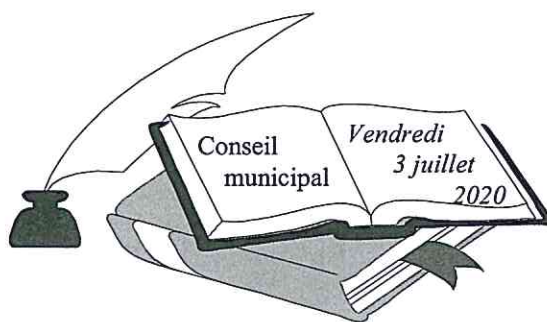




**RÉUNION PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 3 JUILLET 2020**



La séance est ouverte à 19 heures sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CAVALLINI, Doyen d'âge.

Conseillers présents :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Monsieur David-Xavier WEISS, Madame Sophie DESCHIENS, Monsieur Pierre CHASSAT, Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Monsieur Jean-Yves CAVALLINI, Madame Isabelle COVILLE, Monsieur Philippe LAUNAY, Madame Olivia BUGAJSKI, Monsieur Frédéric ROBERT, Madame Eva HADDAD, Monsieur Stéphane DECREPS, Madame Elsa CHELLY, Monsieur Christian MORTEL, Madame Stéphanie HEBRARD, Monsieur Jérôme KARKULOWSKI, Madame Martine ROUCHON, Monsieur Giovanni BUONO, Madame Ingrid DESMEDT, Monsieur Jacques POUMETTE, Monsieur Bertrand GABORIAU, Monsieur Stéphane CHABAILLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Karine VILLY, Madame Sophie ELISIAN, Monsieur Bruno FELLOUS, Monsieur Julien DENÈGRE, Madame Déborah KOPANIAK, Monsieur Léopold Claude SANOGO, Monsieur Noureddine GAMDOU, Madame Marie COMBELLE, Monsieur Eddie GARO, Monsieur Marley MAKINDU TANGU, Madame Charlotte ODENT, Madame Constance BRAUT, Madame Mélissa VARCHOSAZ, Monsieur Philippe LESTAGE, Monsieur Stéphane GEFFRIER, Madame Maroussia ERMENEUX, Monsieur Vincent DE CRAYENCOUR, Madame Frédérique COLLET, Madame Hélène COURADES, Madame Maud BREGEON, Monsieur Sacha HALPHEN, Madame Pascale FONDEUR, Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI, Monsieur Baptiste NOUGUIER, Madame Aurélie ROUSSEAU, Monsieur Lies MESSATFA Conseillers municipaux

Secrétaire de Séance :

Madame Mélissa VARCHOSAZ

INSTALLATION DES 49 CONSEILLERS ÉLUS LE 28 JUIN 2020 ALLOCUTION DE MONSIEUR JEAN-YVES CAVALLINI

Monsieur CAVALLINI, Président :

« La séance du Conseil municipal d'installation du Maire et des adjoints est ouverte.

Je déclare les membres du Conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Je vous souhaite bienvenue à tous et à toutes avec une attention toute spéciale pour un petit nouveau qui m'est cher. Je vous souhaite le meilleur dans vos nouvelles fonctions, beaucoup d'énergie, beaucoup d'imagination, beaucoup d'écoute, de bienveillance et au bout du chemin, je vous souhaite à tous la réussite pour Levallois.

Je désigne maintenant la Secrétaire de séance. Traditionnellement, il s'agit de la plus jeune du conseil et s'il n'y a pas d'opposition et si je ne me trompe pas, j'appelle Madame Mélissa VARCHOSAZ.

Madame VARCHOSAZ, je vous remercie de bien vouloir procéder à l'appel des Conseillers. »

~~~~~

Madame Mélissa VARCHOSAZ, nommée Secrétaire de séance,  
procède à l'appel des Conseillers municipaux.

~~~~~

Monsieur CAVALLINI, Président :

« Merci Madame VARCHOSAZ. Mes chers collègues, je ne vous surprendrais pas en vous disant que je suis particulièrement heureux d'être ici avec vous, non pas parce que je préside cette première séance de la nouvelle mandature, c'est un privilège, hélas, que je ne dois qu'à mon âge et, croyez-moi, c'est un privilège dont je me passerai bien. Mais ce sont pourtant à ces années qui passent que je dois le bonheur de ce soir.

Comme vous, je suis empli de sentiments contradictoires où se mêlent l'excitation face à tout ce qui nous attend, l'impatience de se mettre au travail, l'angoisse de l'imprévu, la curiosité de la nouveauté. Ce sont des moments précieux. Je sais que vous les conserverez précieusement dans votre cœur. Je les ai déjà vécus, cela les rend encore plus important et j'y repense toujours avec autant d'émotion.

À l'aube de cette nouvelle mandature, je vous souhaite à tous et à toutes de garder chevillés au corps l'enthousiasme et l'envie de bien faire sans lesquels il n'y a pas de mandat réussi.

Mes chers collègues, c'est une page de l'histoire de Levallois que nous tournons aujourd'hui. Une histoire pleine de réussites qui a dessiné la ville que nous aimons et qui ne doit pas être occultée par les quelques derniers mois plus chaotiques que nous avons traversés.

C'est un nouveau maire qui dès ce soir conduira le changement. Sans anticiper sur le vote à venir, je peux vous dire que, pour la première fois, ce sera une femme. Elle l'a brillamment mérité au terme d'une campagne difficile, mais qu'elle a toujours voulu positive et son succès est le plus beau des cadeaux pour le doyen que je suis.

Je sais que chacun d'entre vous aura à cœur de l'accompagner loyalement dans sa tâche difficile. Les Levalloisiens attendent beaucoup de vous : ne les décevez pas. Je vous remercie.

Y a-t-il maintenant des demandes de parole ?

Monsieur MESSATFA, vous avez la parole. »

Monsieur MESSATFA :

« Monsieur le Président, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à féliciter l'ensemble des élus de ce nouveau Conseil municipal qui ont l'honneur et la responsabilité de représenter Levallois et les Levalloisiens dans toute sa richesse.

Je souhaite aussi prendre le temps de certains remerciements à commencer par vous, Monsieur le Maire Jean-Yves CAVALLINI et toutes les personnes qui ont travaillé et œuvré pendant le confinement. Je pense aux agents municipaux. Je souhaite les remercier d'avoir œuvré pour Levallois dans ces moments délicats et d'avoir aussi assuré la tenue de ces élections dans le respect des mesures sanitaires.

Je remercie aussi tous les Levalloisiens qui nous ont accordé leur confiance, qui nous ont témoigné leur soutien et qui ont participé par les échanges que nous avons pu avoir à cette campagne démocratique.

Merci aussi à toute l'équipe de "Levallois d'Avenir" qui s'est démenée jour et nuit pendant plus de deux ans et qui s'est rassemblé pour donner un nouveau souffle et construire un projet novateur que l'on défendra pendant ce mandat.

Enfin, je tiens à féliciter Madame POTTIER-DUMAS qui, si mes sources sont bonnes, sera élue dans quelques instants Maire de Levallois.

Les urnes ont parlé. Les Levalloisiens ont choisi de garder la même majorité. La démocratie ne tranche pas la question de la vérité, de qui a raison ou de qui a tort. Elle offre à une majorité la légitimité d'agir et à une minorité le droit de s'exprimer pour devenir un jour majoritaire. Les conflits qui traversent nos sociétés doivent nous amener à réfléchir sur nos pratiques. Avec le groupe "Levallois d'Avenir", nous souhaitons sortir de ce jeu stérile de la majorité versus l'opposition, mais plutôt nous inscrire dans une démarche de construction, de proposition. Alors, nous serons indépendants, libres et fidèles à ce que nous avons été durant cette campagne, fidèles au Levallois que nous aimons, son âme, son art de vivre et l'intérêt de ses habitants.

Nous serons fidèles aux valeurs d'intégrité, de liberté et de solidarité que nous portons et nous serons fidèles à notre projet d'innovations environnementales, urbaines, sociales et de renouvellement des pratiques démocratiques. Je pense à la cantine locale, la Maison de la Santé, la politique de stationnement, de piétonisation, de végétalisation et j'en passe.

J'ai remercié en préambule les Levalloisiens qui se sont déplacés pour aller voter. Cependant, j'aimerais aussi que l'on parle de toutes ces personnes qui ne sont pas déplacées, non pas pour les incriminer mais pour nous rappeler à notre responsabilité.

Gardons à l'esprit cette forte abstention durant ce mandat. Adoptons collectivement et individuellement un comportement exemplaire. Favorisons un dialogue respectueux dans notre travail en gardant toujours à l'esprit l'écoute et en étant à proximité des habitants pour répondre à leurs nouvelles attentes. Cela commencera par là si l'on souhaite retisser un lien entre les citoyens et les représentants, si l'on veut retrouver une démocratie efficace et apaisée.

Pour terminer, je souhaiterais m'adresser à tous les Levalloisiens. Nous avons suscité un engouement, un espoir de renouvellement. Nous avons réussi à augmenter de 50 % notre score entre le premier et le second tour et nous allons continuer notre travail. Vous pouvez compter sur mon équipe et moi-même pour être à votre écoute au quotidien et être présent à chaque fois que Levallois en aura besoin. Vous pouvez compter sur nous pour être les premiers militants du rassemblement pour les Levalloisiens.

Je vous remercie. »

Monsieur CAVALLINI, Président :

« Merci Monsieur MESSATFA. Madame BREGEON, vous avez la parole. »

Madame BREGEON :

« Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, au nom de toutes les personnes qui composent notre groupe, je m'associe aux propos de Monsieur MESSATFA et je présente toutes nos félicitations à Madame POTTIER-DUMAS pour cette victoire qui était méritée.

Nous prenons effectivement acte qu'une page se tourne aujourd'hui, ce soir, et que nous allons construire ensemble un nouveau chapitre de Levallois. C'est le seul point que je souhaite que vous reteniez de mon intervention. Nous nous inscrivons tous et toutes dans un cadre républicain. Nous sommes respectueux de la décision qui a été celle des Levalloisiens et nous travaillerons pendant six ans chacun dans nos domaines de compétences et avec les thématiques qui nous sont chères pour apporter à cette Ville ce que nous avons porté chacun ces derniers mois. Vous pouvez compter sur nous et notre collaboration.

Je vous remercie. »

Monsieur CAVALLINI, Président :

« Merci Madame BREGEON. »

DÉSIGNATION DES ASSESSEURS

Monsieur CAVALLINI, Président :

« Le point suivant concerne l'élection du Maire. Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le quorum étant atteint, nous pouvons donc procéder à cette élection.

Pour cela, je vais tout d'abord désigner deux assesseurs. S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose Madame Constance BRAUT et Madame Charlotte ODENT que j'invite à se lever et à s'approcher de l'urne qui est au bout de la table.

Les textes me font l'obligation de vous donner lecture des articles suivants :

Article L.2122-4, alinéa 1 : "Le Conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus" ;

Article L.2122-7 : "Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu."

J'invite donc le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. »

ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur CAVALLINI, Président :

« S'il y a des candidatures, je vous remercie de bien vouloir me les communiquer. Monsieur CHASSAT. »

Monsieur CHASSAT :

« Monsieur le Président. Au nom de la liste "Levallois au cœur", je souhaite vous présenter la candidature de Madame Agnès POTTIER-DUMAS à la fonction de Maire de Levallois. »

Monsieur CAVALLINI, Doyen d'âge :

« Y a-t-il d'autres candidats ? ...

Je vous remercie.

Je vais laisser à l'administration le soin de distribuer les bulletins. Pour le bon déroulement des opérations, je vous indique que Madame VARCHOSAZ va procéder à l'appel de chacun d'entre-vous. À l'appel de votre nom, je vous remercie de vous lever et de venir déposer votre bulletin dans l'urne.

Madame la Secrétaire, vous pouvez procéder à l'appel. »



Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal.

Madame VARCHOSAZ, Secrétaire de séance,
procède à l'appel des Conseillers municipaux.



Monsieur CAVALLINI, Président :

« Le scrutin est clos. Je demande aux deux assesseurs de bien vouloir procéder au dépouillement. Je vous rejoins pour compter avec vous. »



Il est procédé au dépouillement.



Monsieur CAVALLINI, Président :

« Voici les résultats du scrutin :

- Agnès POTTIER-DUMAS :..... 36 voix*
- Bulletins blancs :..... 13*

Je déclare Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire de Levallois et je l'invite à me rejoindre. »



Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire de Levallois,
prend la présidence de la séance du Conseil municipal.



Madame le Maire :

« Mesdames et Messieurs les élus, cher Roger KAROUTCHI, cher Jacques KOSSOWSKI, chers amis, chers Levalloisiens.

Quelle fierté et quelle émotion de me tenir devant vous et de porter cette écharpe tricolore qui me fait mesurer avec une intensité encore plus grande l'importance de la tâche qui m'incombe désormais.

Les mois que nous venons de vivre ensemble ont été singuliers à bien des égards. Je n'en garde que le meilleur.

Ma première pensée va bien évidemment à ma famille, à toutes nos familles qui ont vécu à nos côtés cette campagne qui semblait ne jamais devoir s'achever.

Chacun d'entre nous qui siégeront désormais au sein de ce Conseil a fait le choix de s'investir au service des autres, de renoncer à une petite partie de sa vie privée et de son temps pour s'engager dans la vie publique. Merci, merci du fond du cœur à nos familles pour leur soutien, leur affection et leur bienveillance.

En tant que Maire, en tant que femme et en tant que maman, je pense bien évidemment à mes deux petites filles. J'espère qu'elles garderont en mémoire la fierté de la victoire et, plus tard, l'envie de se battre de toutes leurs forces pour atteindre leurs rêves les plus fous.

Je veux rendre hommage aussi au travail remarquable réalisé par Patrick BALKANY tout au long de ces années.

Patrick BALKANY, tout comme Isabelle, a été un maire de cœur, passionné par cette ville qu'il a transformée avec toujours cette envie de faire du beau pour sa ville et du bien pour ses habitants. Je souhaite que l'on garde en mémoire l'image de ce jeune maire visionnaire, de ce maire bâtisseur respecté et aimé de ses administrés.

Notre responsabilité collective est aujourd'hui de poursuivre ce travail accompli au service des Levalloisiens en garantissant une qualité de vie, une qualité de service et une proximité qui nous sont enviées bien au-delà des frontières de notre petite commune.

Monsieur le Maire, cher Patrick BALKANY, vous m'avez demandé de prendre soin, avec David-Xavier et l'ensemble des élus de la majorité municipale désormais à mes côtés, de cette ville que vous aimez tant. Nous serons à la hauteur et nous en prendrons le plus grand soin.

La crise sanitaire que nous avons traversée ensemble a d'ailleurs montré que l'équipe que je conduis a bien l'expérience nécessaire pour faire face aux problématiques du quotidien, mais aussi aux situations exceptionnelles. Je tiens ici à rendre hommage à tous les élus qui ont été en première ligne pour gérer cette crise que personne n'aurait pu imaginer.

Cher Jean-Yves, tu avais imaginé un intérim de quelques jours seulement pendant lequel tu aurais expédié les affaires courantes en attendant sereinement la désignation d'une nouvelle équipe. L'histoire en a décidé autrement, cher Jean-Yves. Je salue ce soir ton courage, ton sens du devoir et ton engagement, déterminé à être aux côtés de tous les Levalloisiens, et notamment de ceux qui en avaient le plus besoin.

Tu as prouvé, avec les élus qui étaient à tes côtés et qui siègent à nos côtés désormais, que Levallois est bel et bien une ville solidaire, emmenée par des élus expérimentés, de terrain et réactifs à laquelle les Levalloisiens sont tant attachés. Je suis honorée, cher Jean-Yves, de t'avoir à mes côtés pour ce nouveau mandat.

Ensemble, nous regardons désormais vers l'avenir. Nous nous étions engagés à être opérationnels dès le soir de l'élection. La victoire fut belle et nous sommes désormais au travail. Ce premier engagement est tenu.

Pour mener à bien cette mission que les Levalloisiens m'ont fait l'honneur de me confier, je ne suis pas seule. Je ne l'ai jamais été. Les élus et les collaborateurs qui m'entourent ont montré qu'ils avaient la force, le courage et l'expérience nécessaires. J'ai été bien entourée et, grâce à vous tous, je le reste. Merci pour votre loyauté.

Je sais aussi que notre mandat sera particulièrement observé. Que les attentes des Levalloisiens sont grandes parce que, justement, ils nous ont accordé leur confiance en faisant avec nous le pari de l'avenir. À nous d'être exemplaires, d'être en phase avec les attentes et les espérances de nos administrés et de notre temps, de prouver par nos actes, plus que par des déclarations d'intention, que nous serons cette nouvelle génération d'élus, alliant expérience et renouveau, respectueuse du passé et ambitieuse pour l'avenir.

Nous sommes déterminés à agir et je sais pouvoir compter sur l'administration et les agents communaux pour assurer cette continuité attendue et mettre en œuvre nos réalisations à venir. Votre sens du service public, votre implication sans faille au service de notre collectivité et des Levalloisiens sont des biens précieux. Je sais pouvoir compter sur vous, soyez sûrs de pouvoir toujours compter sur moi.

Maintenant au travail. Faisons-le avec cœur, bienveillance et générosité, en restant au plus près des Levalloisiens. Tel a été le sens de mon engagement et cela le restera pour les années à venir.

Vive Levallois ! Vive la République ! »

CRÉATION DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

Madame le Maire :

« Nous allons désormais procéder à la création des postes d'adjoints au maire.

Le Conseil municipal, après délibération, fixe le nombre d'adjoints. Ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil, soit 14.

La ville de Levallois peut également prétendre à la création de 4 postes d'adjoints au maire de quartier. Il est donc proposé au Conseil municipal de créer, par délibération, 18 postes d'adjoints au maire. Donc, là, on ne fait que créer le nombre de postes d'adjoints au maire.

Je mets aux voix la présente délibération.

Ceux qui sont d'avis d'approuver cette délibération veulent bien l'exprimer en levant la main.

Avis contraires ? Abstentions ?

Je vous remercie. La délibération est adoptée. »

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.2143-1 alinéa 5, L.2122-2 et L.2122-2-1,

VU la délibération n°37 du Conseil municipal en date du 30 mars 2014 relative à la création des conseils de quartier,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire,

CONSIDÉRANT que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT l'existence de quatre Conseils de quartiers sur le territoire de la ville de Levallois ainsi que la possibilité pour la Ville de créer des postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10% de l'effectif légal du Conseil municipal,

DÉCIDE par

45 voix POUR

Madame Agnès POTTIER-DUMAS
Monsieur David-Xavier WEISS
Madame Sophie DESCHIENS
Monsieur Stéphane DECREPS
Monsieur Pierre CHASSAT
Madame Laurence BOURDET-MATHIS
Monsieur Philippe LAUNAY
Madame Isabelle COVILLE
Monsieur Frédéric ROBERT
Madame Eva HADDAD
Monsieur Jérôme KARKULOWSKI

Madame Ingrid DESMEDT
Monsieur Christian MORTEL
Madame Olivia BUGAJSKI
Monsieur Jean-Yves CAVALLINI
Madame Elsa CHELLY
Monsieur Nouredine GAMDOU
Madame Déborah KOPANIAK
Monsieur Bertrand GABORIAU
Madame Constance BRAUT
Monsieur Giovanni BUONO
Madame Martine ROUCHON
Monsieur Bruno FELLOUS
Madame Stéphanie HEBRARD
Monsieur Jacques POUMETTE
Madame Marie COMBELLE
Monsieur Marley MAKINDU TANGU
Madame Karine VILLY
Monsieur Léopold Claude SANOGO
Madame Mélissa VARCHOSAZ
Monsieur Stéphane CHABAILLE
Madame Sophie ELISIAN
Monsieur Eddie GARO
Madame Charlotte ODENT
Monsieur Julien DENÈGRE
Madame Valérie FOURNIER
Madame Maud BREGEON
Monsieur Stéphane GEFFRIER
Madame Maroussia ERMENEUX
Monsieur Sacha HALPHEN
Madame Frédérique COLLET
Monsieur Philippe LESTAGE
Madame Hélène COURADES
Monsieur Vincent DE CRAYENCOUR
Monsieur Jean-Baptiste CAVALLINI

4 ABSTENTIONS

Monsieur Lies MESSATFA
Madame Pascale FONDEUR
Madame Aurèle ROUSSEAU
Monsieur Baptiste NOUGUIER

ARTICLE 1 : De créer **14** postes d'adjoints au Maire.

ARTICLE 2 : De créer 4 postes supplémentaires d'adjoints au Maire chargés notamment des conseils de quartier.

ARTICLE 3 : De fixer à 18 le nombre de postes d'adjoints au Maire.

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Madame le Maire :

« Nous allons désormais procéder à l'élection au scrutin de liste des 18 adjoints.

Je vais vous donner lecture de l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales :

" Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7. "

Je demande à présent le dépôt des listes de candidats à la fonction d'adjoint.

Monsieur CHASSAT, vous avez la parole. »

Monsieur CHASSAT :

« Merci Madame le Maire. À nouveau, au nom de toute la liste "Levallois au cœur", toutes nos félicitations.

La liste d'adjoints que je vous sou mets, mes chers collègues, au nom de la liste "Levallois au cœur", se compose ainsi :

- David-Xavier WEISS
- Sophie DESCHIENS
- Pierre CHASSAT
- Laurence BOURDET-MATHIS
- Jean-Yves CAVALLINI
- Isabelle COVILLE
- Philippe LAUNAY
- Olivia BUGAJSKI
- Frédéric ROBERT

- Eva HADDAD
- Stéphane DECREPS
- Elsa CHELLY
- Christian MORTEL
- Stéphanie HEBRARD
- Jérôme KARKULOWSKI
- Martine ROUCHON
- Giovanni BUONO
- Ingrid DESMEDT

Je vous remercie Madame le Maire. »

Madame le Maire :

« Merci Monsieur CHASSAT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Nous allons donc procéder au vote.

J'invite le Conseil municipal à procéder au scrutin secret à la majorité absolue, je le rappelle, sans panachage ni vote préférentiel, c'est-à-dire que la liste est bloquée, à l'élection des 18 Adjoints au Maire et demande à la Secrétaire de séance, Mélissa VARCHOSAZ, de procéder à l'appel des conseillers municipaux. »

~~~~~

Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal.

Madame VARCHOSAZ, Secrétaire de séance,  
procède à l'appel des Conseillers municipaux.

~~~~~

~~~~~

Le scrutin est clos.

~~~~~

Madame le Maire :

« Nous allons procéder au dépouillement. »

~~~~~

Il est procédé au dépouillement.

~~~~~

Madame le Maire :

« Tout le monde aura compris que l'on indique uniquement le nom de David-Xavier WEISS pour ne pas avoir à dire les 18 autres, sinon nous y passerons la soirée. Toutes les personnes inscrites sur la liste conduite par David-Xavier WEISS sont élues Adjointes au Maire avec 36 voix contre 13 bulletins blancs.

Je suis très heureuse de vous appeler à me rejoindre à mes côtés. Je vous donne en même temps les délégations.

J'appelle à mes côtés :

- *Monsieur David-Xavier WEISS, Premier Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'événementiel et à la jeunesse ;*
- *Madame Sophie DESCHIENS, Adjointe au Maire, déléguée à la Voirie, aux Espaces verts, à l'Environnement et aux Bâtiments municipaux ;*
- *Monsieur Pierre CHASSAT, Adjoint au Maire, délégué à la Sécurité publique, à la Communication et aux cultes, chargé de la coordination générale, Président de groupe de la majorité municipale ;*
- *Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, déléguée à la Vie scolaire et au périscolaire, Adjointe déléguée du "Quartier Alsace" ;*
- *Monsieur Jean-Yves CAVALLINI, Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme et aux Grands projets ;*
- *Madame Isabelle COVILLE, Adjointe au Maire, déléguée au Développement Durable, aux mobilités, à la lutte contre l'habitat indigne, à la rénovation énergétique et aux associations. Adjointe déléguée du "Quartier Front-de-Seine" ;*
- *Monsieur Philippe LAUNAY, Adjoint au Maire, délégué aux Ressources Humaines, aux relations avec les entreprises, à l'entrepreneuriat et à l'emploi. Questeur de la Ville ;*
- *Madame Olivia BUGAJSKI, Adjointe au Maire, déléguée au Logement ;*
- *Monsieur Frédéric ROBERT, Adjoint au Maire, délégué aux Finances, rapporteur Général du Budget ;*
- *Madame Eva HADDAD, Adjointe au Maire, délégué aux sports, aux Affaires juridiques au Droit des femmes ;*
- *Monsieur Stéphane DECREPS, Adjoint au Maire, délégué à la Démocratie locale, à la Gouvernance et à la Transformation numérique ;*

- *Madame Elsa CHELLY, Adjointe au Maire, déléguée à la Famille et à la Petite Enfance ;*
- *Monsieur Christian MORTEL, Adjoint au Maire, délégué au Monde combattant, à la Mémoire et aux questions de Défense ;*
- *Madame Stéphanie HEBRARD, Adjointe au Maire, délégué au Handicap, à la Santé et aux Seniors ;*
- *Monsieur Jérôme KARKULOWSKI, Adjoint au Maire, délégué aux relations institutionnelles et au partenariat ;*
- *Madame Martine ROUCHON, Adjointe au maire, déléguée aux Affaires sociales et aux Affaires funéraires ;*
- *Monsieur Giovanni BUONO, Adjoint au Maire, délégué à l'Artisanat, au Commerce et à l'Innovation, délégué du "Quartier Général Leclerc" ;*
- *Madame Ingrid DESMEDT, Adjointe au Maire, déléguée à la Citoyenneté, à l'État civil et aux Élections, Adjointe délégué du "Quartier Jean Zay".*



Madame le Maire remet l'écharpe à chacun des Adjoints.



Je vous avais dit que je resterais très bien entourée ! ».

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Madame le Maire :

« Je vais désormais vous donner lecture de la Charte de l'élu.

Conformément à l'article L.111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints, nous donnons lecture de la Charte de l'élu local.

"1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions."

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL DE TERRITOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
--

Madame le Maire :

« Nous passons donc au dernier point inscrit à l'ordre du jour : l'élection des délégués au Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial.

Je salue à nouveau Jacques KOSSOWSKI, Président de notre Territoire Paris Ouest La Défense qui nous fait l'amitié d'être présent ce soir. Merci Jacques.

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) a créé à compter du 1^{er} janvier 2016, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à statut particulier, dénommé Métropole du Grand Paris.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a ensuite mis en place un double niveau d'intercommunalité en créant au sein de la Métropole, 12 Établissements Publics Territoriaux (EPT).

Parmi ces Territoires, l'établissement public Paris Ouest La Défense a été créé et regroupe 11 Villes dont la ville de Levallois fait notamment partie.

Le nombre de conseillers métropolitains et de conseillers de territoire est réparti entre les communes en fonction de leur population.

La ville de Levallois sera ainsi représentée au sein du conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris par un seul délégué, et au sein du conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial, par 10 délégués. Il appartient au Conseil municipal de les désigner parmi ses membres au scrutin de liste à un tour sans adjonction ni suppression de noms.

Le conseiller métropolitain étant également conseiller de territoire de droit, il reste 9 places à pourvoir au sein du Conseil de l'EPT.

En conséquence, la présente délibération vise à désigner les 9 conseillers supplémentaires de territoire qui siégeront au sein des instances de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense.

Je demande donc le dépôt des listes de candidatures. Monsieur CHASSAT. »

Monsieur CHASSAT :

« Au nom du groupe de la majorité, je souhaite vous présenter la liste suivante :

- David-Xavier WEISS*
- Sophie DESCHIENS*
- Pierre CHASSAT*
- Isabelle COVILLE*
- Philippe LAUNAY*
- Laurence BOURDET-MATHIS*
- Jérôme KARKULOWSKI*
- Olivia BUGAJSKI*
- Frédéric ROBERT*

Merci Madame le Maire. »

Madame le Maire :

« Merci Monsieur CHASSAT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Madame FONDEUR. »

Madame FONDEUR :

« Au nom du groupe "Levallois d'avenir", je voudrais déposer les candidatures de :

- Lies MESSATFA,*
- Pascale FONDEUR*
- Jean-Baptiste CAVALLINI*
- Aurélie TROUSSEAU*

- Baptiste NOUGUIER

Madame le Maire :

« Je vous remercie. Madame BREGEON, vous avez la parole. »

Madame BREGEON :

« Au nom du groupe "Levalloisiens ensemble", nous proposons la candidature de :

- Vincent de CRAYENCOUR
- Hélène COURADES
- Sacha HALPEN
- Maroussia ERMENEUX
- Philippe LESTAGE
- Maud BREGEON
- Stéphane GEFFRIER
- Frédérique COLLET

Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Je vous remercie. J'invite en conséquence le Conseil municipal à procéder au scrutin secret et demande à la Secrétaire de séance, Melissa VARCHOSAZ, de procéder à l'appel des conseillers municipaux. L'administration va vous déposer les listes qui ont été présentées. »



Il est procédé au vote à bulletin secret par appel nominal.

Madame VARCHOSAZ, Secrétaire de séance,
procède à l'appel des Conseillers municipaux.



Madame le Maire :

« Ont obtenu :

Liste Levallois au Cœur : 35 voix

Liste Levalloisiens Ensemble : 9 voix

Liste Levallois d'Avenir : 5 voix

Sont donc élus :

- *Agnès POTTIER-DUMAS, membre de droit*
- *David Xavier WEISS*
- *Sophie DESCHIENS*
- *Pierre CHASSAT*
- *Isabelle COVILLE*
- *Philippe LAUNAY*
- *Laurence BOURDET-MATHIS*
- *Jérôme KARKULOWSKI*
- *Vincent de CRAYENCOUR*
- *Lies MESSATFA*

Une annonce : le prochain Conseil municipal se tiendra le jeudi 9 juillet à 18 heures dans les salons d'honneur. »



L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,

Madame le Maire lève la séance à 20 heures 44.



La Secrétaire de Séance

Madame Mélissa VARCHOSAZ